



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris le 20 décembre 2011

RESULTATS CAP DES INFIRMIER(E)S

(SOUS-RESERVE DE VALIDATION PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Ont siégé : Laurence AUBRY tél : 06 28 32 06 22 ; Véronique DOUDET en qualité d'experte tél : 02 32 08 30 90

DECLARATION LIMINAIRE SNPES-PJJ/FSU A LA CAP D'AVANCEMENT ET DE MOBILITE DES INFIRMIERES DU 20 DECEMBRE 2011

Cette déclaration, nous souhaitons la faire sous forme de bilan et d'évaluation de 3 années de représentation des infirmiers lors de ces CAP.

A chaque fois nos déclarations reprenaient les thèmes

Des statuts et des carrières

De la formation

Des missions

Aussi au terme de ces 3 années, nous nous permettons d'évaluer la façon dont ces questions ont été traitées par l'administration.

L'importance de la santé dans la prise en charge éducative ne faisant de doute pour personne, comme on nous le répète à tous les niveaux, cela devait bien se traduire en quelques actes forts en termes de politique institutionnelle.

Les infirmiers devaient être confortés dans leurs missions et être présents sur chaque territoire.

Voyons ce qu'il en est :

La formation :

La formation d'adaptation a disparu en 2007 et malgré de belles promesses n'a toujours pas réapparu.

La formation spécifique a disparu en 2009 et vous nous aviez dit que pour accompagner l'évolution des missions, il y aurait des possibilités d'accès à des formations en santé publique, cela n'apparaît toujours pas.

Objectif non atteint

Les missions :

Les fiches de postes ont été préparées en groupe de travail, depuis Juin 2010, nous attendons toujours leur validation définitive.

Objectif non atteint.

Les statuts et la carrière :

Question remontant à 2001, juste pour mémoire, 10 ans déjà comme le temps passe vite, pour l'administration... qui n'a toujours pas trouvé le temps de traiter cette question.

Il est vrai qu'elle a attendu le fameux passage au corps unique de la fonction publique qui devait se faire cela ne faisait aucun doute.

Retardé d'abord soit disant parce que les syndicats faisaient de la résistance, puis parce que les infirmiers allaient passer en catégorie A d'abord ... Fin 2011 c'est sur.

Et aujourd'hui ?

L'inertie de l'administration sur cette question aboutie à une situation où nous avons d'un côté des infirmiers issus de la FPH, catégorie A ou B sur le statut précaire de la mise à disposition, qui devait être transitoire et ne durer qu'un an...qui durera ...jusqu'à ce que les hôpitaux se lassent ou les agents pour qui au final cette revalorisation n'en est pas vraiment une...

De l'autre, des infirmiers PJJ qui désespèrent de voir un jour leur statut revalorisé, qui se sentent oubliés et méprisés, combien sont-ils aujourd'hui ? 29 infirmiers rescapés ?

Leur avancement sera-t-il cette année effectif ou repoussé pour certains comme l'an dernier ?

Nous n'avons toujours aucune visibilité sur ce que sera notre avenir, les infirmiers sur le statut de mise à disposition sont discriminés de part et d'autres sur de multiples plans.

Cette situation ne peut rester en l'état, car sinon les perspectives les plus sombres que nous évoquions il y a quelques années sur l'extinction du corps des infirmiers à la PJJ deviendront réalité.

Les différences de statuts, l'absence de concours ou de possibilité d'intégration d'un corps laissent des agents contractuels sans aucune perspective.

Objectif non atteint

Les infirmiers mieux présents sur les territoires : Les territoires sont-ils couverts ? Aucun moyen de le savoir

7 postes apparaissent vacants, certains le sont depuis plusieurs années.

Le projet d'avoir 2 infirmiers sur les DT siège de région administrative n'est pas effectif dans beaucoup d'endroits.

La difficulté à stabiliser ce corps qui perdure depuis des années, des recrutements ont lieu, mais faute de formation, mal préparés, beaucoup d'infirmiers jettent l'éponge au bout de quelques mois.

Ce corps de plus en plus réduit a bien du mal à être représenté dans les instances, qu'en sera-t-il demain ?

Comment un tel bilan serait-il noté selon vos critères ? Insuffisant, très insuffisant !!

Quand prendrez-vous enfin ce dossier en compte, quand aurons-nous enfin des réponses concrètes ?

Vous nous disiez il y a un an que « grâce » à l'approche des élections, ce dossier avait de grandes chances d'avancer, aujourd'hui « grâce » à la crise et aux mêmes élections, il a de grandes chances de continuer à stagner.

Vous inventez la progression négative, mais au quotidien dans notre travail, la dégradation n'est pas virtuelle.

POSTES SPECIFIQUES							
Nouvelle Affectation					Ancienne Affectation		
DIRPJJ OU AUTRE DIRECTION	Dpt	Structure	Nom Prénom	Bar	Dpt	Structure	Observations
ENPJJ	59	DIRECTION DES FORMATIONS DIRECTION CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS	Pas de candidat				
ENPJJ	59	DIRECTION DES FORMATIONS DIRECTION CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS	Pas de candidat				
ENPJJ	59	DIRECTION DES FORMATIONS DIRECTION CONTENUS DES ENSEIGNEMENTS	Pas de candidat				
ENPJJ	59	DIRECTION DES FORMATIONS DIRECTION	Pas de candidat				

		FORMATIONS STATUTAIRE					
ENPJJ	69	PTF CENTRE EST - LYON	Pas de candidat				
ILE DE FRANCE-OM	973	DT PJJ GUYANE siège à CAYENNE	Pas de candidat				
POSTES CLASSIQUES							
CENTRE	37	DTPJJ TOURAINE-BERRY siège à TOURS	GUITTON WERQUIN Catherine		37		Régularisation de situation
CENTRE	89	DTPJJ YONNE-NIEVRE siège à AUXERRE	Pas de candidat		89		
CENTRE EST	69	DTPJJ RHONE-AIN siège à LYON	DUMENIL ROBERT Annie	27,5	69	DT PJJ FRANCHE COMTE	PV
CENTRE EST	69	DTPJJ RHONE-AIN siège à LYON	SEVREZ Marie-Annick				Détachement entrant
GRAND EST	51	DTPJJ MARNE ARDENNES siège à REIMS	Pas de candidat				
GRAND EST	67	DTPJJ BAS RHIN siège à STRASBOURG	BOGDANOFF Evelyne		67	DT PJJ HAUT RHIN	agent redéployé Poste fermé
GRAND EST	67	DTPJJ BAS RHIN siège à STRASBOURG	Pas de candidat				
ILE DE FRANCE-	92	DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA	Pas de candidat				

OM		GARENNE COLOMBES				
SUD	81	DTPJJ TARN- AVEYRON siège à ALBI	Pas de candidat			
SUD	82	DTPJJ TARN ET GARONNE - LOT - GERS siège à MONTAUBAN	Pas de candidat			
SUD EST	06	DTPJJ ALPES MARITIMES siège à NICE	Pas de candidat			

COMMENTAIRES :

M Rousset n'est pas d'accord avec nos constats

Sur la question du statut

Il trouve que la situation a beaucoup progressée depuis 2008, certes la fusion dans le corps des infirmiers de l'état n'est toujours pas réalisée, l'accès à la catégorie A toujours pas instauré, mais cela n'est qu'un retard et devrait intervenir avant les prochaines élections présidentielles... de 2012.

Les infirmiers de la PJJ auraient alors le choix par le « droit d'option » de rester en B en conservant le service actif ou d'intégrer le A sur une grille en 2 grades, que nous n'avons encore pu voir.

Pour les infirmiers de la FPH, ils pourraient à nouveau être en détachement ou choisir d'intégrer ce nouveau corps.

Le dossier devrait passer au conseil supérieur de la fonction publique en Février...

Pour information :

10 infirmiers issus de la FPH ont fait le choix de la catégorie A et sont sur le statut de mise à disposition, M Rousset réaffirme que cette situation est transitoire et devrait prendre fin courant 2012.

Il reste environ 30 agents du corps des infirmiers du ministère de la justice

Les autres sont contractuels, ou détachés.

Commentaires du SNPES-PJJ : Nous prenons acte et jugerons sur les faits.

Sur la question des missions et des postes

M Rousset réitère ses propos : nous sommes le seul corps ayant vu ses effectifs augmenter, la carte des emplois indique 90 postes quand il n'y en avait que 70 avant 2010.

Dans un cadre de réduction globale des effectifs, nous nous devons d'applaudir, cependant les conditions de ces emplois ne sont guère discutées.

Les postes sont couverts au gré des volontés territoriales ou régionales et une grande disparité est visible sur les territoires.

Le nombre d'infirmiers sur les DT siège de région administrative n'est pas systématiquement de 2 même si, dans cette CAP, nous avons vu apparaître 1 poste à Strasbourg (glissement du poste de la DT du Bas Rhin) et 1 à Lyon.

Sur la question des fiches métiers

Elles sont en train d'être remises à jour pour tous les métiers, et devraient être validées avant l'été.

Commentaires du SNPES-PJJ :

Les CAP ont permis d'échanger sur les écarts important entre les fiches métiers et la réalité des fonctions occupées par l'agent sur son territoire.

D'où pour certains une difficulté lors de l'entretien d'évaluation où les objectifs fixés ne correspondent pas à la réalité du poste occupé.

Les dossiers étudiés ont mis en évidence que le seul critère de « l'excellence » ne peut suffire à évaluer objectivement le travail d'un agent.

Sur la question de la formation

L'analyse des besoins a été faite, par interrogation des partenaires sociaux, à travers l'étude des fiches d'évaluation des agents et auprès des agents dans chaque DT.

En 2012, des actions de formations thématiques, dont la santé, seront proposées à tous les agents.

Une formation d'adaptation à l'emploi sera proposée aux agents entrant mais elle ne sera plus spécifique par corps.

Commentaires du SNPES-PJJ :

Nous réitérons le besoin de formations spécifiques en particulier dans le domaine de la santé publique, champ que l'on nous demande d'investir de plus en plus mais pour lequel il existe peu de formation au niveau national.

Par ailleurs nous réaffirmons le droit individuel à la formation, quel que soit le champ que l'agent décide d'investir.

Sur la mobilité :

Encore beaucoup de postes non pourvus, M Rousset a affirmé qu'il n'y a pas d'hémorragie (!!), cependant les difficultés de recrutement perdurent sur certains territoires depuis au moins plus d'une année.

TABLEAU AVANCEMENT

Commentaires sur l'avancement :

Pour éviter les mauvaises surprises de 2011, nous prévenons les agents concernés par l'avancement qu'il se fera sous réserve de l'arbitrage de la DGAFP, concernant les taux de promotion.

Nous nous sommes encore une fois élevés contre les critères de promotion des agents mis en place par l'administration : Priorité DIR et CREP (compte rendu d'entretien professionnel), sans que l'ancienneté des agents ne soient jamais prise en compte.

Infirmier(e)s surveillant(e)s des services médicaux					
LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ/FSU			LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION		
Nom Prénom	Affectation	Ancienneté PJJ	Nom Prénom	Affectation	Ancienneté PJJ
Nadine FRESNAIS CHAPEAU	DT PJJ Les SAVOIE	11 ans 10 mois 19 jours	Samara ZEMANI MIR	DT PJJ ESSONE	11 ans 14 jours
Samara ZEMANI MIR	DT PJJ ESSONE	11 ans 14 jours	Nadine FRESNAIS CHAPEAU	DT PJJ Les SAVOIE	11 ans 10 mois 19 jours
Josiane LE PANN CUADRADO	DT PJJ BOUCHES DU RHONE	12 ans	Béatrice LANOE BOUGUET	DT PJJ ILLE & VILAINE	11 ans
Infirmier(e)s de classe supérieure					
LISTE PROPOSEE PAR LE SNPES-PJJ/FSU			LISTE RETENUE PAR L'ADMINISTRATION		
Nom Prénom	Affectation	Ancienneté PJJ	Nom Prénom	Affectation	Ancienneté PJJ
Ghislaine FLATTOT REBILLARD	DT PJJ COTE D'OR/SAONE & LOIRE	12 ans 16 jours	Ghislaine FLATTOT REBILLARD	DT PJJ COTE D'OR/SAONE & LOIRE	12 ans 16 jours
Sophie GREGOIRE	DT PJJ BAS RHIN	11 ans 14 jours	Cécile DELABRE BEUKENS	DT PJJ LOIRE	7 ans 10 mois 27 jours
SAVANE Bintou	DT PJJ ISERE	10 ans 4 mois	Valérie CHATEAU	DT PJJ DOUBS	7 ans 11 mois
Anne VAN CRAYNEST	DT PJJ LANDES	9 ans	Anne VAN CRAYNEST	DT PJJ LANDES	9 ans

